



L'Ordre des Pharmaciens toujours d'actualité

Réaction dans le cadre de la décision prise par le Collège de la Concurrence

Bruxelles, 5 juin 2019 – A la suite de la décision du Collège de la Concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC), dans le cadre de l'enquête à propos de potentielles pratiques restrictives de concurrence de l'Ordre des Pharmaciens, le Conseil National de l'Ordre souhaite réagir.

[La décision](#) publiée aujourd'hui intervient dans le cadre d'une procédure pour violation alléguée du droit de la concurrence à l'égard du groupe MediCare-Market qui a été ouverte à l'encontre de l'Ordre des Pharmaciens début 2016. Il lui était reproché de s'être adonné à des pratiques visant à évincer du marché des services délivrés par les pharmaciens ou à empêcher le développement du modèle MediCare-Market et à imposer indirectement à MediCare-Market un prix minimum de vente des médicaments.

L'Ordre a été créé à l'initiative des autorités, qui lui ont assigné l'objectif de s'occuper de l'intérêt publique dans le domaine de la santé. Il continue à accomplir cette tâche, toujours nécessaire aujourd'hui, pour garantir la qualité des soins pharmaceutiques dans l'intérêt du patient. Ce faisant, il ne remet pas en cause la libre concurrence et la libre circulation des services, mais offre aux citoyens la protection nécessaire en préservant la sécurité et la qualité des soins dans lesquels le rôle du pharmacien prévaut.

« La décision du Collège de l'ABC qui vient d'être communiquée semble considérer que l'action de l'Ordre des Pharmaciens a excédé ce cadre ce que l'Ordre conteste. L'Ordre va analyser plus avant cette décision avec ses avocats afin d'évaluer les options envisageables », explique Bernard Pirotte, président de l'Ordre des Pharmaciens.

Fin du communiqué de presse

À propos de l'Ordre des Pharmaciens

L'Ordre des Pharmaciens a été fondé le 19 mai 1949, à l'initiative du Parlement, avec pour objectif de préserver le caractère non commercial de la profession. L'organisation veille, pour le compte du législateur, à l'intérêt général de la santé publique et définit le cadre déontologique garantissant une prise en charge optimale, continue et de qualité des soins de santé pour le citoyen. L'Ordre est composé d'un Conseil National, de deux Conseils d'Appel et de 10 Conseils Provinciaux, et compte plus de 13.000 membres.

Plus d'informations : www.ordredespharmaciens.be

Pour plus d'informations ou demandes d'interview, merci de contacter (uniquement pour la presse, ne pas publier) :

Wavemakers PR & Communications
Amélie Putmans
0477 200 970
amelie@wavemakers.eu